

# Parce qu'il y a un monde au nord du 49<sup>e</sup> parallèle

Celia Meighen McLean est diplômée en administration des affaires à HEC Montréal et détentrice d'une maîtrise en études et interventions régionales de l'UQAC. Son mémoire de maîtrise, une étude de cas sur la ville de Matagami, traitait du développement local dans les villes minières québécoises. Ses principaux champs d'intérêt sont l'entrepreneuriat et le numérique en régions périphériques. Elle a travaillé en développement économique à la Baie-James et au Saguenay-Lac-Saint-Jean et occupe présentement un poste de volontaire internationale comme conseillère en développement des affaires en Indonésie.



Celia Meighen McLean

Plus de soixante-dix pour cent du territoire québécois est situé au-delà du 49<sup>e</sup> parallèle et moins de deux pour cent de la population totale ne l'occupe. Les spécificités géographiques et les caractéristiques naturelles définissent ce territoire et créent des défis de taille pour l'établissement humain. Malgré ces caractéristiques singulières, l'importance des ressources naturelles attire les investisseurs depuis plusieurs décennies. Cette utilisation du territoire a créé une structure spatiale propre au Nord-du-Québec où se combinent exploitation et occupation du territoire.

L'exploitation des ressources naturelles a généré beaucoup d'opportunités et plusieurs localités nordiques en ont bénéficié, certaines y doivent leur existence. Un nombre significatif de villes a été construit dans le nord canadien au tournant du siècle – pour la plupart après 1950 – la majorité ayant été fondée pour le service des mines, des agences gouvernementales ou pour la production de services publics (Sheppard, 2012). Au Québec, la création d'établissements en milieu nordique s'est poursuivie jusqu'à dans les années quatre-vingt. Depuis ce jour, on assiste à un rétrécissement de l'écoumène québécois (Simard et Brisson, 2013).

La dualité entre exploitation et occupation des territoires périphériques n'est manifestement pas une nouveauté pour le Québec – plutôt remise à l'avant-scène depuis 2011 avec l'annonce de l'ambitieux Plan Nord. Pour plusieurs, l'utilisation du territoire au nord du 49<sup>e</sup> parallèle relève principalement d'un intérêt industriel et commercial. En effet, le développement nordique semble s'appuyer sur une logique libérale de *laissez-faire* qui considère peu les caractéristiques locales (Fraser, A. et al., 2012). Tout comme sa précédente, la philosophie contemporaine de développement du nord québécois « ne laisse pas présager que les villes du Nord se développeront de manière à échapper à une mono-industrialisation créatrice d'inégalités sociales » (Schepper, 2012 : 3).

## ENJEUX

Le développement du territoire nordique est principalement structuré autour de l'exploitation des ressources naturelles. Il découle de ce type de construction territoriale un manque de diversification économique, une prédominance des grands donneurs d'ordre et une faible présence du secteur tertiaire moteur. En effet, cette structure économique se traduit généralement par une dépendance quasi totale de l'ensemble de ces communautés à une seule industrie. L'éloignement, intra et interrégional, amplifie cet état de dépendance en amputant le potentiel de diversification économique. La sensibilité aux cycles économiques est donc accentuée et la succession des phases d'expansion et de contraction des marchés intensifie les obstacles de développement inhérents à ces territoires.

L'exploitation des ressources du territoire nordique est un axe central des projets de développement économique du Québec. Toutefois, le contexte actuel laisse croire qu'une logique d'exploitation du territoire sera préférée à une logique d'occupation : les intérêts privés et publics semblent difficilement conciliables. L'utilisation des territoires périphériques amène un questionnement face à la relation entre les communautés nordiques, leur territoire et le développement. Il est difficile d'affirmer que le projet de développement du nord québécois permettra d'équilibrer le territoire. La volonté gouvernementale d'enrichir l'ensemble de la province en développant le territoire au nord du 49<sup>e</sup> parallèle à l'aide d'une approche respectueuse de l'environnement et des communautés locales est louable, mais cet idéal transparait peu dans la réalité. Vraisemblablement, ce projet de développement dépend principalement d'investissements privés et, dans un contexte international, c'est la rentabilité qui domine (Dansereau, 2011). Les dernières années du Plan

Nord, ont mis en exergue l'extrême dépendance de ce projet aux marchés mondiaux.

Les régions ressources cachent des réalités et des modes d'organisation distincts selon le secteur économique, le degré d'isolement géographique, la différence dans les genres et la stabilité de la main-d'œuvre (Randall, 1996). Afin de respecter ce principe, cet article se concentre sur les communautés dont la base économique est liée à l'activité minière. Il tend également à ouvrir la discussion et pousser la réflexion sur les communautés nées de l'exploitation minière au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

## DÉVELOPPEMENT MINIER

La dépendance des communautés face à un créneau de développement unique et traditionnel est la réalité de nombreuses régions ressources. Toutefois, une difficulté spécifique émerge pour les villes minières : le minerai est une ressource naturelle non renouvelable. Le caractère temporel de l'exploitation minière impose une dynamique et une trajectoire de développement singulière. Par définition, une économie basée uniquement sur l'extraction minière a une échéance. Pour les villes minières, une transition vers de nouvelles activités économiques est inévitable afin de survivre au cycle minier. Après avoir hérité de la compagnie la responsabilité de son développement, la communauté doit opérer une seconde transition, celle de son économie. Ce renouvellement est un défi de taille, long et complexe.

Autrefois, il était d'usage, pour les exploitants miniers, de mettre en place l'ensemble des infrastructures nécessaires pour attirer et retenir les travailleurs et leur famille. L'industrie minière prenait en charge l'intégralité du développement de la ville : planification, construction et administration. La ville était nécessaire aux opérations et pour les exploitants, les caractéristiques intrinsèques du territoire pouvant entraver la viabilité à long terme étaient secondaires : la ville devenait une infrastructure essentielle à l'extraction du minerai. Le désir de construire rapidement, de diminuer les coûts et l'attitude pragmatique envers les travailleurs ont souvent pris le dessus lors de la planification de la ville (Sheppard, 2012).

Aujourd'hui, cette façon de faire a pratiquement disparu. Le choix de mettre en place des camps de travailleurs faisant la navette semble avantageux tant pour les entreprises que pour nombreux travailleurs. En effet, l'amélioration des moyens de transport et de communication, les besoins en main-d'œuvre moins grands, les matières premières peu transformées sur les lieux d'extraction, la nécessité d'expertises et de technologies externes, le meilleur accès à une main-d'œuvre qualifiée proche des centres et la préférence de cette dernière pour les régions métropolitaines

rendent la création d'établissements humains de moins en moins justifiée (Proulx, 2012 ; Storey, 2001). L'exploitation repose de plus en plus sur le *fly-in fly-out* (ou dans une version plus locale, *drive-in drive-out*) et met en péril la survie des communautés déjà en place. En effet, cette logique opérationnelle confronte l'existence même des communautés présentes sur le territoire (Simard et Brisson, 2013).

Dans le contexte actuel où ériger et entretenir des collectivités territoriales apparaît de moins en moins profitable, mais où l'exploitation des ressources naturelles est essentielle à la prospérité du Québec – déterminante pour le développement des régions nordiques québécoises – quel est l'avenir des communautés déjà présentes sur le territoire ? Est-il possible d'envisager une mobilisation des populations pour prendre en charge leur avenir ?

## DÉVELOPPEMENT POST-MINIER

Lorsque la ressource est épuisée ou que la production n'est plus rentable, le ralentissement ou la fermeture de l'usine centrale, laquelle est l'employeur de la majorité de la population, cause un bouleversement socioéconomique majeur (Lawrie, Matthew et Plummer, 2011). Durant ces périodes de déclin, les communautés sont laissées à elles-mêmes et deviennent responsables de leur prise en charge, prise en charge difficile considérant le peu d'initiatives entrepreneuriales locales (Ribichesi et Shearmur, 2008). Effectivement, depuis que ces communautés existent, c'est la compagnie qui gère la vie des habitants : maisons, revenus et loisirs. À cela s'ajoutent l'éloignement des marchés et la petite taille des populations locales comme facteurs de dissuasion aux initiatives entrepreneuriales. En plus des handicaps structurels de dépendance économique et d'éloignement qui interagissent sur plusieurs paramètres, ces territoires sont inévitablement affectés par la conjoncture économique et politique.

Alors que certaines collectivités québécoises nées de l'exploitation minière ont disparu du paysage (Joutel, Gagnon), d'autres existent toujours (Fermont, Matagami, Schefferville). Que l'exploitation de la ressource soit terminée ou non, l'enjeu de renouvellement est présent. Pour perdurer au-delà des activités minières, ces dernières doivent nécessairement se redéfinir et opérer une transition de leur base économique. Elles doivent composer avec les spécificités territoriales, les contraintes démographiques et l'étranglement de la base économique pour reconverter leur économie et se diversifier.

Pour ces collectivités, il est donc question de s'engager dans un modèle de développement opposé à celui de leur passé : retenir les aînés, investir dans l'immobilier, développer une économie de proximité, soutenir l'entrepreneuriat et innover tant au niveau

social que technologique. Ces lieux de travail, créés par la grande entreprise, doivent devenir des lieux d'appartenance où la cohésion entre les individus est forte afin d'assurer un développement à long terme. Pour attirer de nouveaux arrivants, il leur est nécessaire de sortir du cadre de développement urbain jadis exigé par la mine. La responsabilité d'organiser, de définir les règles, de développer et d'aménager leur territoire leur appartient.

### ET SI L'AVENIR REPOSAIT SUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

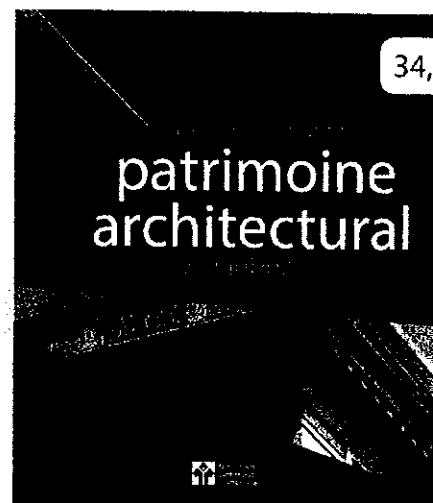
La question quant à l'avenir de ces communautés dont la base économique est liée à une ressource naturelle non renouvelable demeure. Bien que les ressources du nord québécois continueront à être exploitées par l'entreprise privée, l'occupation du territoire semble reposer sur la volonté et capacité des communautés existantes à se développer par elles-mêmes et se redéfinir. Elles sont tenues de se prendre en main et utiliser leurs ressources locales afin de développer une économie de proximité et créer des projets de société. L'avenir doit être construit autour d'un modèle de développement durable, par et pour les collectivités. Ainsi, l'exploitation minière deviendrait un catalyseur pour propulser les initiatives de développement local. Ce qui permettrait aux communautés d'assurer un développement complémentaire à celui proposé par la grande entreprise. Bien avant l'annonce de la fermeture, en période de prospérité, il leur faut saisir toutes les opportunités de travailler ensemble.

Les volontés gouvernementales et institutionnelles d'impliquer les communautés dans les projets de développement existent, mais en opposition, les entreprises privées semblent privilégier l'établissement de camps de travailleurs. Si les spécificités géographiques dressent naturellement des barrières à l'établissement humain, il apparaît que la logique d'utilisation économique de ces territoires intensifie cet obstacle. Bien que l'on avance que la planification peut protéger de certains effets négatifs, l'histoire indique que peu de collectivités semblent véritablement préparées à la fermeture d'une industrie, et ce, malgré la connaissance du caractère éphémère de leur économie locale.

Il n'y a pas de doute quant au fait que les ressources du nord québécois continueront d'être des outils de développement économique. Il faut espérer que les débats autour du projet de développement du nord québécois profiteront aux communautés existantes et qu'une démarche de diversification économique se fera en amont des grands projets pour assurer la pérennité des communautés existantes.

### RÉFÉRENCES

- DANSEREAU, S. (2011). Comprendre le Plan Nord. *Les Affaires*. No. du 24 septembre 2011, p. 14-15.
- FRISER, A., CAHUATA CORRALES, M., CANDEAL, T., CHARRIER, P., DELPAPA, M. (2012). *Comptes rendus des séances : Perspective sur le développement minier en milieu nordique*. Colloque Enjeux et gouvernance du développement des ressources en milieu nordique, Cahiers de la CRDDD (1), Montréal, 88 p.
- LAWRIE, M., MATTHEW, T., PLUMMER, P. (2011). *Boomtowns, Resource Dependence and Socio-economic Well-being*. *Australian Geographer*, no. 42, p. 139-164.
- PROULX, M.U. (2012). *Centre et périphérie : le nouveau modèle québécois*. *Revue d'Économie régionale & urbaine*. No. 4, p. 597-621. Repéré à <http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2012-4-page-597.html>.
- RANDALL, J.E., IRONSIDE, R.G. (1996). *Communities on the edge: An economic geography of resource-dependent communities in Canada*. *Canadian Geographer*, no. 40, p. 17-35.
- SCHEPPEL, B. (2012). *À qui profite le Plan Nord ?*. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économique. Repéré à : <http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/a-qui-profite-le-plan-nord>
- SIMARD, M., BRISSON, C. (2013). *L'industrie minière et le développement urbain en milieu nordique : l'exemple de Fermont au Québec*. *Cybergeo: European Journal of Geography*. Repéré à <http://cybergeo.revues.org/25817?lang=en>
- STOREY, K. (2001). *Fly-in/Fly-out and Fly-over: mining and regional development in Western Australia*. *Australian Geographer*. /32 (2), p. 133-148.



Un nouveau guide qui vous transporte à travers 400 ans d'histoire de l'architecture domestique au Québec

Pour commander : [www.aqu.qc.ca](http://www.aqu.qc.ca)  
[info@aqu.qc.ca](mailto:info@aqu.qc.ca)  
 (514) 277-0228